

*Aide-mémoire*  
*sur la langue du commerce et des affaires au Québec*

Article de la loi	OBJET VISÉ PAR LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE	RÈGLES RELATIVES AUX PRODUITS VENDUS AU QUÉBEC			
		TOUT PRODUIT OFFERT AU QUÉBEC	LOGICIELS QUI EXISTENT EN FRANÇAIS	LOGICIELS QUI N'EXISTENT PAS EN FRANÇAIS	REMARQUES
51	Inscriptions sur un produit	F ou FA	F ou FA	F ou FA	F : français obligatoire  FA : on peut utiliser à la fois le français et une ou plusieurs autres langues pourvu que le français figure de façon aussi évidente que toute autre langue
51	Contenant ou emballage	F ou FA	F ou FA	F ou FA	
51	Mode d'emploi	F ou FA	F ou FA	F ou FA	
51	Certificat de garantie	F ou FA	F ou FA	F ou FA	
51	Carte d'enregistrement	F ou FA	F ou FA	F ou FA	
52- 55-57	Documentation commerciale (dépliants, catalogues, bons de réduction, contrats, factures, messages dans un site web)	F ou FA	F ou FA	F ou FA	
58	Affichage commercial (présentoirs, affiches)	F ou Fa	F ou Fa	F ou Fa	Fa : on peut utiliser à la fois le français et une ou plusieurs autres langues pourvu que le français figure de façon nettement prédominante.
52.2	Langue d'un logiciel		F	A	A : on peut offrir une version anglaise seulement pourvu que la version française n'existe nulle part ailleurs
51	CD d'installation		F ou FA	F ou FA	

NOTE : Pour de plus amples renseignements : (514) 873-6565 ou 1 888 873-6202, ou encore [www.olf.gouv.qc.ca](http://www.olf.gouv.qc.ca)